

	Protections	Conseils pour faire vos choix
Assurance médicale Régime administré par Manuvie	<p>L'assurance médicale de Manuvie complète votre régime d'assurance maladie provincial et couvre des services admissibles qui ne sont pas couverts par ce régime.</p> <ul style="list-style-type: none">Couverture sans franchise des soins médicaux, assortie d'un maximum à vie de 1 million \$ par personne, excluant la protection à l'étranger.Protection à l'étranger couvrant les soins de santé à 100 % (max. 5 millions \$ à vie); assistance-voyage d'urgence incluse.Couverture des médicaments d'ordonnance sur la liste de médicaments dynamique (plus économiques) ou n'y figurant pas.Couverture de services paramédicaux dispensés par des praticiens autorisés à exercer; soins de la vue et prothèses auditives.	<p>Évaluez vos besoins. Réfléchissez au montant que vous et votre famille dépensez chaque année pour des choses comme des lunettes, des soins de chiropractie et d'autres services paramédicaux.</p> <ul style="list-style-type: none">L'option la plus complète n'est pas forcément celle qui vous convient le mieux. Si vos besoins médicaux sont minimes, une option moins chère vous laisserait peut-être des crédits, que vous pourriez affecter à votre REER.Si vous, ou un autre membre de votre famille, devez prendre des médicaments en raison d'une maladie chronique, tenez-en compte quand vous choisirez votre option.Quand vous choisissez une option, vous optez pour toutes les caractéristiques et tous les niveaux de protection que comporte cette option. <p>Pensez à ce que vous avez. Voyez ce que vous aviez choisi l'an dernier et combien vous avez déboursé. Devez-vous étendre ou restreindre votre couverture?</p> <ul style="list-style-type: none">Si votre conjoint a une assurance médicale, vous pourriez choisir l'option 1 et allouer les crédits excédentaires à votre compte de crédits-santé (CCS).Si votre conjoint a une assurance collective et que vous voulez coordonner les prestations, l'option 2 pourrait vous faire épargner, et vous auriez plus de dollars à déposer dans votre CCS pour régler des dépenses non couvertes.Si vous, ou un autre membre de votre famille, avez des besoins médicaux importants, l'option 4 offre une couverture complète qui rembourse à 90 % un vaste éventail de frais médicaux. Vous payez une petite somme chaque mois, mais avez l'esprit tranquille, car vous êtes assuré.
Assurance dentaire Régime administré par Manuvie	<p>Le régime offre quatre choix allant de l'option 1 (pas de protection) à l'option 4, qui rembourse 90 % des soins de base et préventifs, 50 % des soins majeurs et 50 % des frais d'orthodontie (max. 2 500 \$ par personne/à vie).</p> <ul style="list-style-type: none">Le remboursement des frais admissibles est basé sur le guide des tarifs provincial en vigueur; vous pouvez donc consulter n'importe quel dentiste dans votre province.	<p>N'oubliez pas de prévoir vos dépenses. La règle de « l'escalier » vous permet d'accroître ou de réduire votre protection d'un niveau à chaque adhésion annuelle. Discutez avec votre dentiste. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">Un traitement de canal est prévisible; un traitement orthodontique se planifie des années à l'avance.Si vous savez que vos enfants vont avoir besoin d'appareils orthodontiques, prévoyez-le. Assurez-vous de choisir l'option 4 à temps pour le début du traitement.Faites toujours approuver par Manuvie les frais estimatifs (il suffit de les demander au dentiste) liés aux soins majeurs et à l'orthodontie, pour éviter de mauvaises surprises. <p>Points à considérer :</p> <ul style="list-style-type: none">Si votre conjoint a une assurance dentaire ou que vos besoins en soins dentaires sont minimes, l'option 1 pourrait vous convenir. Les frais dentaires pourraient être remboursés par votre CCS.Si vous souhaitez un remboursement de 100 % et que votre conjoint a aussi une assurance collective, l'option 2 pourrait être votre meilleur choix, et il pourrait vous rester des dollars à déposer dans votre CCS.Si vous pensez avoir besoin de soins majeurs dans les 12 prochains mois, envisagez l'option 3 ou l'option 4.

	Protections	Conseils pour faire vos choix															
Assurance vie Fournie par Manuvie	<p>L'assurance vie verse une indemnité au bénéficiaire pour l'aider à surmonter la situation financière difficile découlant du décès de la personne assurée.</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous avez droit à une assurance vie de base d'un minimum de 25 000 \$ ou 1x votre salaire; vous pouvez toutefois souscrire jusqu'à 12x votre salaire annuel admissible. Vous pouvez souscrire une assurance vie pour votre conjoint et vos enfants. 	<p>Réfléchissez à ce dont votre famille aurait besoin si vous n'étiez plus là. En plus des dépenses courantes, il pourrait y avoir des frais de garde d'enfants, une formation d'appoint pour votre conjoint, des dépenses scolaires futures ou d'autres frais particuliers à votre famille.</p> <ul style="list-style-type: none"> Détenez-vous d'autres polices d'assurance vie, soit sur une base individuelle, soit par l'intermédiaire d'un groupe ou d'une association professionnelle ou d'anciens étudiants? Êtes-vous assuré au titre du programme de votre conjoint, fourni par son employeur? Vos enfants sont-ils assurés par l'intermédiaire de leurs établissements d'enseignement? Si vous êtes célibataire et sans personne à charge, vos besoins en assurance vie pourraient être moindres, mais vous pourriez vouloir garantir le remboursement de vos dettes, le cas échéant. 															
Assurance DMA Fournie par Chubb	<p>L'assurance décès ou mutilation par accident (DMA) vous offre une sécurité financière accrue si vous deviez vivre des événements tragiques et soudains.</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous avez droit à une assurance DMA d'un minimum de 25 000 \$ ou 1x votre salaire; vous pouvez toutefois souscrire jusqu'à 7x votre salaire annuel admissible (max. 1,7 million \$). Vous pouvez aussi souscrire une assurance DMA pour votre conjoint et vos enfants. 	<p>Évaluez si l'assurance DMA vous convient.</p> <p>Si vous deveniez invalide de façon permanente à la suite d'un accident, vous pourriez devoir faire adapter votre maison. Vous pourriez aussi avoir besoin de formation ou d'équipement adapté.</p> <ul style="list-style-type: none"> Même si l'assurance DMA ne procure d'indemnité que si la perte est due à un accident, c'est un moyen peu coûteux d'obtenir une assurance vie supplémentaire. Elle ne remplace toutefois pas l'assurance vie comme telle. Vous pourriez aussi envisager de protéger votre enfant, car une blessure grave entraînant une invalidité pourrait se traduire par une vie entière de dépenses supplémentaires. 															
Prestations ICD Fournies par HPE	<p>Les assurances invalidité sont une composante importante de votre programme d'avantages sociaux. Si vous êtes malade et incapable de travailler, vous pourriez avoir droit à des prestations d'invalidité de courte durée (ICD), qui remplaceraient une partie de votre salaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'assurance ICD est entièrement payée par HPE. Vous recevez jusqu'à 26 semaines de prestations. Le montant que vous touchez dépend du nombre de vos années de service auprès de l'entreprise. 	<p>Si vous êtes absent durant cinq jours de suite, vous devez suivre le processus de demande de prestations d'ICD. Pour en savoir plus, consultez la Politique d'invalidité de courte durée de HPE sur le portail HPE.</p> <table border="1" style="margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th>Années de service</th> <th>Semaines à 100 % de votre salaire</th> <th>Semaines à 66,7 % de votre salaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 2</td> <td>2 semaines</td> <td>24 semaines</td> </tr> <tr> <td>2 à 5</td> <td>6 semaines</td> <td>20 semaines</td> </tr> <tr> <td>5 à 10</td> <td>12 semaines</td> <td>14 semaines</td> </tr> <tr> <td>Plus de 10</td> <td>16 semaines</td> <td>10 semaines</td> </tr> </tbody> </table>	Années de service	Semaines à 100 % de votre salaire	Semaines à 66,7 % de votre salaire	Moins de 2	2 semaines	24 semaines	2 à 5	6 semaines	20 semaines	5 à 10	12 semaines	14 semaines	Plus de 10	16 semaines	10 semaines
Années de service	Semaines à 100 % de votre salaire	Semaines à 66,7 % de votre salaire															
Moins de 2	2 semaines	24 semaines															
2 à 5	6 semaines	20 semaines															
5 à 10	12 semaines	14 semaines															
Plus de 10	16 semaines	10 semaines															

	Protections	Conseils pour faire vos choix
Assurance ILD Fournie par Manuvie	<p>Si vous êtes incapable de revenir au travail après 26 semaines de congé d'invalidité de courte durée et que vous êtes admissible au congé d'invalidité de longue durée (ILD), vous continuerez de toucher une partie de votre salaire mensuel qui vous sera versé au titre du régime ILD selon l'option que vous aurez choisie.</p> <ul style="list-style-type: none"> La prestation mensuelle maximale qu'un employé peut recevoir correspond au moins élevé des montants suivants : 15 000 \$ ou 85 % du revenu net avant le début de l'invalidité. 	<p>Réfléchissez à vos dépenses. De quel revenu auriez-vous besoin si vous étiez invalide et incapable de travailler? Paiements hypothécaires ou loyer, aliments et voiture ne s'envolent pas simplement parce que vous ne pouvez pas travailler.</p> <ul style="list-style-type: none"> Si votre revenu est le seul revenu familial, vous pourriez avoir besoin d'une option d'assurance ILD supérieure. Les options 3 et 4 garantissent des prestations plus élevées que les options 1 et 2, mais elles coûtent plus cher. Si votre revenu est moindre que celui de votre conjoint, l'option la moins chère pourrait répondre à vos besoins. Si vous êtes jeune, vous avez intérêt à considérer les options qui offrent des rajustements au coût de la vie. La valeur des prestations d'invalidité peut s'éroder au fil du temps. Si vous êtes jeune quand vous devenez invalide et que vous êtes incapable de retourner au travail, vos prestations d'ILD perdront de la valeur chaque année à cause de l'inflation, ce qui réduira votre pouvoir d'achat.
REER collectif/Compte CD Administrés par la Sun Life	<p>Le programme de retraite et d'épargne de HPE est un avantage concurrentiel qui vous aide durant vos années à la retraite.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout employé admissible a droit à cet avantage qui complète les programmes gouvernementaux et l'épargne-retraite personnelle. Vous pouvez prendre votre retraite dès l'âge de 55 ans et commencer à toucher les fruits de vos comptes CD et REER. <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p>Conseil! En déterminant votre montant de cotisation, pensez à toute hausse salariale prévue en janvier.</p> </div>	<p>Profitez-en!</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout employé admissible peut verser par retenues salariales, dans un compte REER ou un compte non enregistré collectif de HPE, des cotisations ne dépassant pas son plafond de cotisation REER. HPE verse un montant égal à 5 % de vos cotisations, en votre nom, dans un régime de retraite à cotisations déterminées (CD), jusqu'au maximum permis par la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>. Les cotisations de HPE qui dépassent le maximum permis par la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> sont déposées dans votre compte non enregistré. Voyez fructifier votre argent! Les fonds et les comptes du régime CD sont immobilisés et ne peuvent servir qu'à des fins de retraite. Vous pouvez verser par retenues salariales des cotisations facultatives au CELI (sans cotisation de l'entreprise), jusqu'au maximum fixé par la Loi de l'impôt sur le revenu <p>Préparez-vous!</p> <ul style="list-style-type: none"> MyFITage est un outil en ligne de la Sun Life qui vous montre à quel âge vos ressources financières vont répondre à vos besoins en épargne-retraite et combien de temps cette épargne devrait durer. Consultez les Faits saillants du programme d'épargne et de retraite pour tirer le maximum de votre retraite. Ajoutez de l'épargne personnelle et modifiez votre stratégie de placement pour voir si vous pouvez réduire votre FITage.
Autres avantages	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme d'aide aux employés vous offre du soutien pour vous aider à gérer votre santé et votre bien-être. Entrez le code hpecanada. Les soins virtuels de TELUS Santé vous donnent accès en tout temps à des fournisseurs de soins de santé de base, ce qui vous permet d'obtenir des ordonnances, des conseils médicaux généraux, des demandes d'analyses et des orientations vers des spécialistes. Accédez à Workperks afin d'obtenir des rabais pour vous-même et pour votre famille. 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme Manuvie Vitalité vous récompense pour tous les petits gestes que vous posez afin de rester en santé. Connectez-vous à votre compte d'assurance collective de Manuvie, choisissez « S'inscrire à Manuvie Vitalité » et cliquez sur « S'inscrire maintenant ». Connectez-vous avec vos collègues de HPE dans le canal Slack de la rémunération globale et renseignez-vous sur nos prochaines campagnes sur le bien-être. Visionnez des vidéos sur la santé et le bien-être présentées par des experts sur le site LifeSpeak sur demande. Le mot de passe de HPE est wellness.